

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/03/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Roger CLEDAT), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Alain DARBON (a donné procuration à Michel PARVY), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Dominique MARQUET (a donné procuration à Franck LETOUX).

ABSENTS : Estelle DELMOND, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-067 : ACCUEIL STAGIAIRES NON REMUNERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat est régulièrement sollicitée pour accueillir des stagiaires sans gratification au sein des différents services.

Ces stages concernent :

- des élèves et étudiants (stages d'immersion et de découverte du monde professionnel),
- des jeunes et adultes encadrés par des organismes publics, privés et associatifs (reconversion professionnelle, projet d'insertion, recherche d'emploi, formation qualifiante...)

Pour faciliter les démarches administratives liées à l'accueil des stagiaires, il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes conventions de stages non rémunérés au sein de la Communauté de Communes de Noblat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Accepte que la Communauté de Communes de Noblat accueille des stagiaires non rémunérés au sein des services de la Communauté de Communes de Noblat,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les conventions de stages non rémunérés à intervenir.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

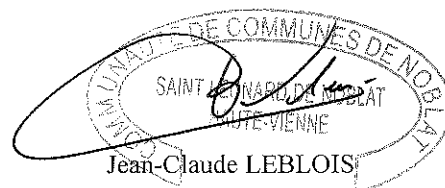
Reçu à la Préfecture

le : 17.04.15

Publié ou notifié

Le 30.04.15

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ACCUEIL STAGIAIRES NON REMUNERES

Date de transmission de l'acte : 17/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/04/2015

Numéro de l'acte : 2015-067 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150403-2015-067-DE

Date de décision : 03/04/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels